### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

#### **DEPARTEMENT**

**23 (CREUSE)** 

## DELIBERATION N° DE\_280516\_3.2

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

# Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du **28 mai 2016** 

L'an deux mille seize, le vingt-huit mai à 18 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents**: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY,

<u>Absents/excusés</u>: M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 18 mai 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

# <u>Objet</u>: Aménagement du bourg – diagnostic d'archéologie préventive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et notamment la place de l'église, il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive. Ce diagnostic sera réalisé par l'institut national de recherches archéologiques préventives et une convention qui définit les modalités de réalisation de l'opération de diagnostic doit être signée. Il demande l'autorisation du conseil Municipal pour la signature de ladite convention.

**Vu** l'arrêté n°12/2016-47 du Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente, en date du 12 avril 2016, portant prescription de diagnostic archéologique,

Vu la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits

Le Maire, Alain BUJADOUX